

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### REPÈRES REVENDICATIFS

#### 1 - PRÉPARATION AUX CONCOURS, EXAMENS ET SÉLECTIONS

La CGT finances publiques revendique :

- Une préparation complète et gratuite aux concours, examens et sélections sur le temps de travail sans limitation en nombre et dans le temps ;
- Des autorisations d'absence pour la préparation des devoirs pour tous les candidats. La CGT finances publiques s'oppose au principe du financement personnel des agents par compte épargne temps dans le cadre de la préparation aux concours et examens professionnels de la DGFIP, y compris toutes les procédures de sélection ;
- L'accord systématique d'une autorisation d'absence, les veilles de concours, pour toutes les épreuves, pour tous les candidats d'origine interne qu'ils soient titulaire ou stagiaire ;
- La prise en charge intégrale des frais de déplacements pour l'intégralité des épreuves, y compris pour les personnels de la DGFIP qui passent des concours externes.

#### 2 - FORMATION INITIALE

La CGT finances publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

La CGT finances publiques est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance avec proximité des lieux de formation théorique pour tenir compte des chargés de famille et autres situations.

La CGT finances publiques est attachée au principe d'une formation initiale en établissement avec compensation intégrale des frais engagés par les stagiaires. L'accompagnement social des stagiaires doit être à la hauteur de l'éloignement géographique des résidences familiales des stagiaires. La CGT finances publiques revendique la prise en charge des frais de déménagement au moment où le stagiaire est amené à rejoindre sa résidence d'affectation et non après que sa titularisation a été prononcée.

La formation initiale doit être écrite et dispensée par des équipes de chargés d'enseignement dont c'est la mission principale.

La mise en place d'une scolarité hybride dite 4+1 pour les contrôleurs stagiaires de la promotion 2022/2023 va à l'encontre de ce principe. En effet ce dispositif se traduit par quatre journées au maximum consacrées à des formations en présentiel en établissement et une journée à des travaux en autonomie, hors établissement via des modules de cours digitalisés. Dans les faits, il apparaît que le temps laissé au stagiaire pour la réalisation de ces travaux en autonomie n'est pas suffisant pour qu'il puisse assimiler l'intégralité des connaissances.

L'administration souhaite étendre ce dispositif dès la rentrée 2023 à la scolarité des inspecteurs stagiaires.

La digitalisation est la seule réponse apportée par l'ENFiP pour répondre aux défis de formation au cours des années actuelles et à venir. Ses capacités d'accueil étant inférieures aux besoins, elle a fait ce choix plutôt que celui de louer des salles et de recruter des personnels en nombre. De plus, afin d'ancrer définitivement la digitalisation dans le parcours de la formation initiale, l'ENFiP se réfugie derrière la nécessité de préparer le stagiaire au télétravail.

Le choix des cours à digitaliser se fait sans aucune concertation avec le corps enseignant. Il est donc demandé aux chargés d'enseignement de concevoir des cours sous format digital de matières qu'ils maîtrisent et enseignent. Ensuite, il leur est demandé de se former sur d'autres matières puisque les leurs se dispensent sous format digital.

Pour la plupart des stagiaires, la digitalisation est également mal vécue : isolement, interrogations qui ne trouvent pas réponse faute d'enseignant, rétroaction nulle...

L'administration souhaite va étendre ce dispositif dès la rentrée 2023 à la scolarité des inspecteurs stagiaires.

D'une manière générale, la scolarité renouvelée 4+1 a entraîné :

- Une baisse importante dans le niveau d'acquisition du stagiaire ;
- Une charge supplémentaire de travail à la fois pour le stagiaire et l'enseignant ;
- Une désorganisation dans le déroulement de la scolarité en établissement ;
- Une perte de sens dans la formation initiale.

De manière constante, les retours d'expériences des scolarités dispensées durant la crise covid, partiellement ou quasi totalement dispensées en distanciel, mettent en exergue le rôle majeur d'une scolarité en présentiel. Les stagiaires ont eu beaucoup de difficultés à assimiler, maîtriser un enseignement décontextualisé. De plus, l'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances en présentiel. Les remontées du terrain font état de l'absolue nécessité d'une interaction stagiaires/stagiaires et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

En formation initiale, la scolarité hybride telle que pensée par l'ENFiP ne permet pas un niveau de rétroaction satisfaisant entre le stagiaire et le chargé d'enseignement.

La CGT finances publiques condamne la mise en place d'un stage pratique probatoire dans les services. Le stage doit permettre aux stagiaires de mettre en pratique les connaissances théoriques et les gestes métier enseignés durant sa scolarité.

Elle demande le libre choix des stagiaires pour leur lieu de stage pratique.

Les stagiaires doivent bénéficier d'un véritable tutorat. Le tutorat doit se faire sur volontariat, il doit être intégré réellement dans la charge de travail et l'évaluation des agents tuteurs.

La CGT finances publiques rappelle sa revendication d'intégrer les 1ères affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée pour toutes les catégories A, B et C.

Pour les lauréats, la CGT finances publiques revendique que le choix du « bloc fonctionnel » se fasse en cours de scolarité. Il ne doit être en aucun cas conditionné par l'affectation.

Un bilan qualitatif complet, c'est-à-dire intégrant un bilan des formations des agents Pacte et classes préparatoires intégrées, devra être fourni par l'administration aux organisations syndicales. L'administration doit également produire un état des lieux et un bilan des apprentis et services civiques accueillis à la DGFIP.

La CGT finances publiques revendique :

- Le retour d'une formation initiale de 18 mois pour les agents de catégorie A ;
- Le retour d'une formation initiale de 12 mois pour les agents de catégorie B ;
- Le retour d'une formation initiale de 18 mois pour les techniciens géomètres ;
- Une formation initiale de 6 mois pour les agents C ;
- L'arrêt de la digitalisation et des scolarités dites hybrides.
- La suppression du caractère probatoire du stage pratique.

### 3 - FORMATION CONTINUE

La CGT finances publiques exige une formation continue en cours de carrière de qualité. Elle rappelle son attachement aux formations en « présentiel », qui permettent les échanges et partages d'expérience. Elle condamne l'accroissement du nombre de formations proposées en e-formation.

Le recours à un outil distanciel type blackboard doit permettre de répondre uniquement aux besoins de formation des stagiaires qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Pour la CGT finances publiques, l'administration doit mettre les moyens à hauteur des enjeux concernant la formation continue. Le catalogue des formations proposées doit être en adéquation avec les besoins des services et agents. Tous les agents doivent pouvoir se former sans entrave ni empêchement pour nécessité de service ou autre surcharge de travail.

La CGT Finances publiques revendique un applicatif de qualité permettant aux agents de s'inscrire rapidement et facilement aux formations souhaitées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'administration doit porter une attention particulière aux « exclus » de la formation continue et étendre aux collègues non titulaires (services civiques, auxiliaires, pactes) les autorisations d'absences pour passer les concours de notre ministère et le remboursement de leurs frais.

Les centres de formation continue doivent exister au plus près des agents. Tous les frais doivent être entièrement compensés par l'administration.

Les formations doivent être organisées avec des délais de route suffisants, y compris afin d'éviter l'empiétement sur les week-ends.

Un bilan qualitatif devra être fait par l'administration.

Les formations doivent être reportées si un syndicat national appelle à un jour de grève.

